



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation académique aux relations
européennes et internationales
et à la coopération
DAREIC

Affaire suivie par
Barbara CORDEAU
Chargée de mission
T : 01 57 02 63 57
F : 01 57 02 68 01
Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 16 janvier 2017

La rectrice de l'académie de
Créteil

à

Mesdames et Messieurs les
chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur
les inspecteurs d'académie,
directeurs des services
départementaux de l'Éducation
nationale de Seine-et-Marne, de
Seine-Saint-Denis et du Val-de-
Marne

**Objet : bourses pour les lycées français à l'étranger - appel à
candidature 2018-2019**

Le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger est renouvelé pour l'année scolaire 2018-2019. Pour sa mise en œuvre, vous voudrez bien vous référer à la note de service n°2004-060 du 27 avril 2004 toujours en vigueur.

Les établissements français à l'étranger concernés sont les lycées français de Dublin, Londres, Barcelone, Madrid, Munich et Vienne.

Un candidat pourra postuler sur un ou deux établissements **d'un même groupe linguistique** (en précisant l'ordre de ses vœux).

Il est rappelé que pour le lycée français de Londres, les candidats devront impérativement avoir 16 ans à la date de la rentrée scolaire 2018.

Vous êtes invités à informer les familles puis à adresser les dossiers de candidature des élèves susceptibles de répondre aux conditions d'affectation, en tant que boursiers, dans les établissements français à l'étranger selon les critères et modalités indiqués dans la présente note.

La bourse accordée peut varier de 30% à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger. Le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon le taux résultant du quotient familial.

1. Profil des élèves

Dans chacun des six lycées français à l'étranger, l'accueil des boursiers est prévu dans les classes de première et terminale des séries économique et sociale (ES), littéraire (L) et scientifique (S) (voir le tableau des filières par établissement et par pays joint à la présente note).



Le lycée de Barcelone offre aux élèves de la série technologique STMG la possibilité de candidater.

Les candidats à une bourse au lycée français de Dublin, pour la classe de 1^{ère} ou de terminale littéraire devront spécifier leurs options.

En outre, les candidats souhaitant postuler pour une bourse en classe de terminale L doivent déjà avoir choisi l'option mathématique en classe de première L.

Les chefs d'établissement sont invités à organiser, avec le professeur principal, un entretien avec l'élève afin d'émettre un avis sur la motivation, les aptitudes, le comportement, la capacité d'autonomie et d'adaptation.

Les chefs d'établissement s'attacheront à **encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée.**

Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution de bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité à l'étranger, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage.

De plus, en raison du nombre très limité de dossiers que chaque académie peut présenter, **les candidatures d'élèves de lycées, méritants et déjà boursiers seront retenues en priorité.**

2. Constitution du dossier

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé spécifique de « demande de bourse pour le lycée de... », disponible sur le site internet <http://eduscol.education.fr/>

Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid54878/bourses-pour-les-lycees-francais-de-l-etranger.html>

Chaque dossier doit être complété :

1. Par la famille avec les documents ci-dessous	2. Par l'établissement scolaire avec les documents ci-dessous
<ul style="list-style-type: none">- une lettre de motivation rédigée et signée par l'élève,- une demande signée par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer (modèle en annexe),- l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de l'année 2016,- pour les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite, la copie de la notification d'attribution.	<ul style="list-style-type: none">- une copie du 1er bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente,- l'avis des professeurs ainsi que l'avis motivé du chef d'établissement sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat (modèle en annexe).



Dans le cas où deux lycées sont demandés, la famille doit compléter deux dossiers distincts en précisant l'ordre des vœux.

3. Transmission des dossiers

Les chefs d'établissements devront transmettre les dossiers de candidature complets **avant le 23 mars 2018** le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

3

Rectorat de Créteil
DAREIC
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex

Tout dossier ne respectant pas la procédure et envoyé après la date limite sera considéré comme non valide.

La Rectrice de l'académie de
Créteil

Béatrice GILLE

Copie :
DE
ERAEI

PJ :
Imprimé demande bourse mobilité 2018-19
1 notice d'auto-évaluation ;
6 notices d'information ;
Modèle pour la lettre des parents ;
Modèle avis équipe pédagogique ;
1 tableau des langues vivantes et options